



Conseil du développement industriel

Quarante-septième session

Vienne, 1^{er}-3 juillet 2019

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Activités de contrôle interne

Activités de contrôle interne

Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

On trouvera dans le présent document, qui constitue une mise à jour du précédent rapport publié sous la cote IDB.46/17, des informations sur les activités de contrôle interne, conformément à la décision IDB.44/Dec.3.

I. Généralités

1. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne est chargé du contrôle, qui comprend l'audit interne et l'investigation (contrôle interne), ainsi que de l'évaluation indépendante. Le contrôle interne consiste à fournir, de manière indépendante et objective, des services d'assurance, de conseil, d'investigation et d'évaluation, le but étant de valoriser et de rendre plus efficaces les opérations, le dispositif de contrôle interne, la gestion des risques, la gestion axée sur les résultats et la gouvernance de l'ONUDI.
2. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne se compose de deux divisions : la Division de l'évaluation indépendante et la Division du contrôle interne.
3. La fonction de contrôle interne est établie en application de l'article 9.1 du Règlement financier et de la règle de gestion financière 109.1.15, et régie par la Charte du contrôle interne¹, les Lignes directrices pour les investigations et le Code de conduite éthique. Le mandat correspondant couvre tous les systèmes, processus, opérations, fonctions et activités de l'ONUDI. Outre l'audit interne et l'investigation, le contrôle interne consiste également à coordonner les activités du Corps commun d'inspection et à assurer le secrétariat du Comité consultatif pour les questions d'audit.

¹ Telle qu'elle figure dans le bulletin du Directeur général publié sous la cote DGB/2019/07.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



4. Les activités de contrôle interne se conforment aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes, et aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête.

5. En 2018, il y avait cinq postes et demi d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux inscrits au budget au titre du contrôle interne. Depuis le 1^{er} février 2018, la Division du contrôle interne compte six fonctionnaires : un chef, deux auditeurs, un enquêteur et deux membres du personnel d'appui. Le recrutement d'un fonctionnaire de classe P-2 a été lancé en 2018 et achevé le 1^{er} avril 2019, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Vue d'ensemble des effectifs

Postes occupés	2015	2016	2017	2018
Directeur (D-1)	1	1	1	0,5
Chef (P-5) ^a	–	–	–	1
Auditeur (P-4)	1	1	Actuellement occupé par un P-3 ^b	Actuellement occupé par un P-3
Auditeur (P-3)	Vacant	Vacant	1 ^c	1
Auditeur (P-2)	–	–	–	Vacant ^d
Enquêteur (P-3)	1	Vacant	1	1
Personnel d'appui (agents des services généraux)	2	2	2	2
Total	5	4	6	6,5

^a Occupé depuis le 1^{er} février 2018.

^b Occupé par un fonctionnaire de classe P-3 depuis le 27 juin 2017.

^c Pourvu le 1^{er} août 2017.

^d Pourvu le 1^{er} avril 2019.

6. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a continué d'apporter une valeur ajoutée notable. Conformément à son programme de travail pour 2018-2019, il a continué de se concentrer sur les objectifs suivants : a) mieux prendre en compte dans le programme de travail issu de l'audit interne les objectifs de l'ONUDI, ses stratégies et les risques auxquels elle est exposée ; b) accélérer l'application des recommandations des auditeurs ; et c) renforcer la fonction d'audit interne, conformément aux pratiques optimales préconisées par l'Institut des auditeurs internes.

7. En 2018, grâce à la poursuite d'un dialogue régulier avec le Comité, il a été possible de faire largement progresser la prise en compte de la stratégie de l'ONUDI et des pratiques optimales dans les travaux, procédures et pratiques de contrôle interne. En particulier, les services d'audit interne ont :

a) Aligné leur méthode de gestion des risques et la planification annuelle de leurs travaux sur la stratégie de l'ONUDI : La méthode de gestion des risques a été révisée à la lumière du cadre de programmation à moyen terme et du cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI. La nouvelle méthode consiste à la fois en une approche descendante et une approche ascendante. La première repose sur les avis de l'équipe de direction et du Conseil au sujet des risques, tandis que la seconde s'appuie sur les informations sur les perspectives et les risques émanant des chefs des principales unités administratives, du Comité de gestion des risques et d'autres fournisseurs d'assurance ;

b) Amélioré les processus et procédures internes : Grâce à cette démarche, le nombre de recommandations des auditeurs qui se trouvent depuis longtemps en attente d'application a diminué de 30 % en 2018. En outre, la Division du contrôle interne a entrepris une analyse éclairante des recommandations en attente, en adoptant

une approche synthétique, afin de faciliter leur application en 2019. Le manuel d'audit a été révisé de manière à fournir des orientations détaillées sur les procédures et les pratiques d'audit interne ;

c) Amélioré la coordination avec d'autres fournisseurs d'assurance : À l'aide de la cartographie d'assurance, la Division du contrôle interne a amélioré la coordination avec d'autres fournisseurs d'assurance, ainsi que les activités de gestion au sein de la deuxième ligne de maîtrise. La cartographie d'assurance a permis d'appeler l'attention de l'équipe de direction sur les faiblesses de la deuxième ligne de maîtrise de l'Organisation. En 2019, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, en collaboration avec le Comité de gestion des risques, continuera de coopérer avec l'équipe de direction afin de renforcer encore la deuxième ligne de maîtrise ;

d) Amélioré la communication avec les clients audités : La Division du contrôle interne a révisé sa méthode d'établissement de rapports afin d'améliorer encore sa communication avec les clients audités. Une feuille de travail destinée à recueillir des observations a été proposée afin de servir de base à des plans d'action de la direction qui soient concertés et réalistes. Cette démarche a permis de renforcer l'implication de la direction et contribué à améliorer la confiance des clients audités ;

e) Révisé le Programme d'amélioration de l'assurance qualité : La Division du contrôle interne a révisé son Programme d'amélioration de l'assurance qualité afin de renforcer le suivi et la supervision de la fonction d'audit interne. Grâce au nouveau Programme, l'assurance qualité externe est dotée d'un fondement solide s'appuyant sur une auto-évaluation de la fonction d'audit, qui a commencé en 2018.

8. En 2018, quatre rapports d'audit et deux rapports d'enquête ont été publiés. On trouvera dans le tableau 2 ci-dessous une vue d'ensemble des rapports publiés ces cinq dernières années.

Tableau 2

Vue d'ensemble des rapports par année de publication

<i>Rapports publiés</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
Rapports d'audit interne	5	5	4	5	4
Rapports d'enquête	8	5	3	5	2
Autres (Corps commun d'inspection ou Division du contrôle interne, par ex.)	1	1	1	1	1
Total	14	11	8	11	7

9. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne confirme qu'il a, en 2018, dans l'exercice de ses activités d'audit interne et d'investigation, opéré de manière indépendante et objective, sans ingérence ni influence d'aucune partie interne ou externe. Toutefois, il convient de signaler que certaines contraintes budgétaires ont limité ses opérations.

II. Vue d'ensemble des travaux d'audit interne en 2018

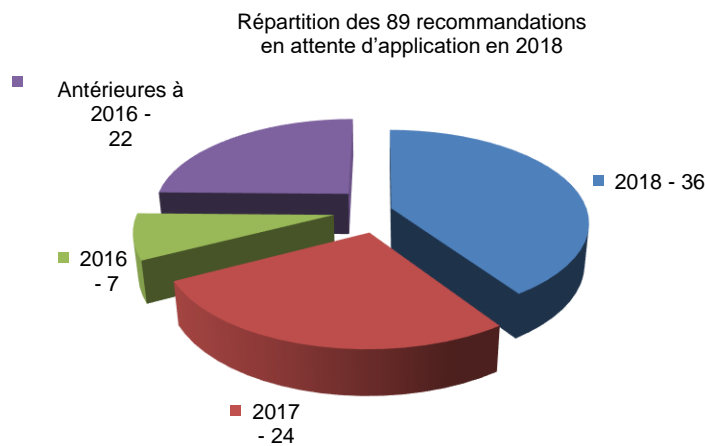
10. Les rapports publiés ont porté sur les thèmes suivants : audit du Bureau régional en Chine, procédure de paiement, et états financiers pour 2017 des services de restauration et du Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants. Les rapports sont disponibles dans leur version intégrale sur l'extranet des missions permanentes.

11. Au total, 41 problèmes ont été signalés, et des plans d'action ont été convenus avec la direction pour les résoudre.

III. Application des recommandations

12. En 2018, la Division du contrôle interne a mené à bien l'application de 76 recommandations des années précédentes. Sur les 89 recommandations qui étaient en attente d'application, 36 ont été formulées en 2018, les 53 autres étant en attente depuis plus d'un an.

Figure 1
Recommandations



IV. Coopération avec d'autres organes de contrôle

13. Les auditeurs externes ont été consultés en vue de la mise à jour du calendrier de leurs visites sur le terrain pour 2018, les objectifs étant d'étendre la portée des activités d'assurance dans les bureaux hors Siège ; de garantir une utilisation efficace de ressources limitées ; et d'éviter les chevauchements.

V. Renforcement de la gouvernance et des opérations de la Division du contrôle interne

14. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a tenu ses deux premières réunions en janvier et novembre 2018.

15. Lors de ses deux réunions, le Comité a tenu des séances avec l'équipe de direction et la Présidente du Conseil. Il a par ailleurs organisé, le 7 mars et le 12 novembre 2018, deux séances d'information par visioconférence. Elles ont donné satisfaction aux États Membres, et il a été convenu de poursuivre cette pratique.

16. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a tenu trois téléconférences avec le Comité consultatif pour les questions d'audit. Le 18 juin, les observations du Comité concernant le rapport du Commissaire aux comptes ont été distribuées à toutes les missions permanentes, puis insérées dans le rapport officiel au Conseil (IDB.46/16). Il a été convenu que, à l'avenir, ces observations seraient présentées dans des documents de séance aux sessions du Comité des programmes et des budgets.

17. Lors de sa deuxième réunion, tenue à Vienne du 28 au 30 novembre, le Comité s'est de nouveau entretenu avec différents membres de l'équipe de direction ainsi qu'avec les coprésidents du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. La Présidente du Comité s'est également adressée à la quarante-sixième session du Conseil. En décembre, elle a assisté à la réunion des comités de contrôle du système des Nations Unies, à New York.

18. Compte tenu des avis du Comité, une version révisée de la Charte du contrôle interne a été publiée le 26 mars 2019 sous la cote DGB/2019/07 ; elle est portée à l'attention du Conseil dans le document IDB.47/CRP.5. Conformément à l'avis exprimé au paragraphe 10 du rapport du Comité publié sous la cote IDB.47/21, et comme indiqué au paragraphe 68 de la Charte, il convient de renforcer l'indépendance du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, notamment en soumettant la prochaine version de la Charte au Conseil aux fins d'examen et d'approbation.

19. Alors que l'évaluation externe de la fonction d'audit interne qui, selon les normes de l'Institut des auditeurs internes, doit avoir lieu tous les cinq ans, avait été réalisée pour la dernière fois en 2014, la Division du contrôle interne a lancé, en novembre 2018, une nouvelle validation externe de la qualité, sur la base d'une auto-évaluation. La validation s'est achevée en mars 2019 par l'attribution de la meilleure appréciation possible, la fonction d'audit interne étant jugée « conforme d'une manière générale » aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, comme indiqué dans la note d'information n° 22 du 28 mars 2019.

VI. Perspectives

20. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne continuera de s'efforcer de remplir sa mission de contrôle interne et de renforcer en permanence sa capacité à fournir des services propres à améliorer la gouvernance, le contrôle, la prise de décisions par la direction, et le respect du principe de responsabilité à l'ONUDI. Les activités inscrites au programme de travail en matière d'audit pour 2019 concernent la planification de la continuité des opérations, la sécurité informatique, la gestion des attentes des donateurs et le respect du principe de responsabilité y relatif, ainsi que deux audits de bureaux de pays.

21. Comme l'ont déjà indiqué le Commissaire aux comptes, le Comité consultatif pour les questions d'audit et le Corps commun d'inspection, les perspectives demeurent limitées en raison des ressources disponibles. Hormis le poste de classe P-2 pourvu très récemment, celles-ci ne devraient connaître aucune augmentation notable prochainement. Par conséquent, les équipes de contrôle interne ne sont pas en mesure de couvrir intégralement, dans le cadre de leur programme de travail, toutes les activités opérationnelles présentant un niveau de risque et de priorité élevé.

22. Plus que jamais, l'impact du contrôle interne en tant que fonction indépendante et objective efficace qui aide l'ONUDI à atteindre ses buts dépend en fin de compte de l'appui continu reçu de la direction de l'Organisation et de ses États Membres.

VII. Mesure à prendre par le Conseil

23. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations fournies dans le présent document.